

Mandat du Réseau des Nations Unies sur les migrations pour le Niger

Historique

En s'appuyant sur la Déclaration de New York en 2016 sur les réfugiés et les migrants et la détermination à apporter une contribution importante au renforcement de la coopération en matière de migrations internationales dans toutes ses dimensions, et après 2 ans des consultations, 164 États Membres y compris le Niger ont approuvé le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM) le 18 décembre 2018 à Marrakech. Il est guidé par le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030.

Comme indiqué dans la résolution 73/195 des Nations Unies, le PMM énonce 23 objectifs que les États membres doivent adopter concernant la migration internationale dans toutes ses dimensions, apportant une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforçant la coordination en matière de migration internationale. Il présente un cadre pour une coopération internationale globale sur les migrants et la mobilité humaine, et traite de tous les aspects de la migration internationale, y compris les aspects humanitaires, développementaux, liés aux droits de l'homme ainsi qu'à d'autres dimensions liées aux questions migratoires.

Rappel sur les avancées du Niger par rapport au PMM

Ainsi que l'a affirmé le Ministre de l'Intérieur de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses à la conférence intergouvernementale chargée d'adopter le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières à Marrakech en décembre 2018 « *le Pacte représente une base solide pour améliorer la gouvernance et la compréhension internationale de la migration, relever les défis qui lui sont associés, et renforcer sa contribution au développement durable (...) Le Niger étant un pays de transit par excellence, nous nous réjouissons d'adopter aujourd'hui un cadre qui renforcera la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination (...) Le Niger quant à lui s'engage à adopter et mettre en œuvre de façon effective le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières... »*

Le gouvernement du Niger a renforcé les capacités des principaux ministères et organismes gouvernementaux compétents en matière de gestion des migrations au cours des dernières années, ceux-ci incluant notamment le Cadre de Concertation pour la Migration (CCM), la Direction de la migration, la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) sous le Ministère de l'Intérieur et l'Agence Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic Illicite de Migrants (ANLTP-TIM) sous le Ministère de la justice et le Ministère de la Promotion de la Femme et Protection des Enfants (MPFPE).

Parmi ses réalisations clés on peut notamment relever :

- L'élaboration d'une Politique Nationale sur la Migration adoptée en juillet 2020 et assorti d'un plan d'action quinquennal ;
- L'Initiative 3N pour la sécurité alimentaire et le soutien au développement durable ;
- Le soutien au dispositif institutionnel, opérationnel et matériel de gestion des frontières du Niger en partenariat avec la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), notamment la construction et/ou la réhabilitation de 10 postes de police frontaliers (PPF) et leur équipement en système MIDAS¹, conformément au Plan de Développement de la Police Nationale 2019-2021 ;
- La réforme de l'environnement juridique encadrant le fonctionnement et les attributions de la DST ;
- La création d'un comité technique par décret conjoint 700139 MISPD ACR MJ 05 JUIN 2020 du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Justice pour la mise en place d'un système du visa électronique (e-visa) pour le Niger et un renforcement du dispositif encadrant la gestion et protection des données à caractère personnel, y compris biométriques ;
- L'adoption en Conseil des Ministres du 7 février 2020 du décret 2020-137/PRN/MISP/D/AC/R portant approbation du Plan National de Contingence pour la Gestion des Crises aux Frontières (PNC-GCF), ainsi que la déclinaison en Plans d'Intervention Régionaux (PIR) dans 4 régions à ce stade. Des exercices de simulation de crise en conditions réelles ont été organisés au cours du processus ;
- L'accord de 2014 avec l'Algérie pour le rapatriement des Nigériens dans les convois officiels ainsi que la collaboration avec l'OIM pour les vols charters facilitant le retour des migrants nigériens vulnérables venant de l'Algérie et la Lybie au Niger ;
- La loi 2015-36 relative au trafic illicite de migrants (migration irrégulière) entrée en vigueur en 2016 ;
- L'ordonnance 2010-86 du 16 décembre 2010 relative à la lutte contre la traite des personnes a honoré l'engagement de l'État nigérien à l'internalisation de textes internationaux, ainsi que des deux décrets y référant : le Décret 2012-082 portant création de la Commission Nationale de Coordination de Lutte contre la Traite des Personnes (CNCLTP) et le décret 2012-83 portant création de l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes (ANLTP/TIM), adoptés en mars 2012. Ces deux institutions sont chargées respectivement de la conception des politiques/programmes et de la mise en œuvre des activités de terrain ;
- Le Niger a adopté par le décret 2014-488 du 22 juillet 2014 le document de Plan d'Action National 2014-2018 de Lutte contre la Traite des Personnes, le décret N°2015-182/PRN/MJ du 10 avril 2015 instituant la Journée Nationale de mobilisation contre la traite des personnes et tout récemment l'adoption des décrets portant création des centres d'accueil et celui d'un fond d'indemnisation pour les victimes de la traite ;
- L'ANTLP/TIM a ouvert le premier centre entièrement dédié à la prise en charge des victimes de traite à Zinder en juillet 2018 ;
- L'ANTLP/TIM a validé le premier mécanisme national de référencement pour victimes de traite en décembre 2019 ;

¹ MIDAS : Depuis 2016, le Niger a été doté d'un système d'information de gestion des frontières : MIDAS par l'OIM. Système d'information et d'analyse des données migratoires, MIDAS a la capacité de collecter, traiter, stocker et analyser les informations des voyageurs et de partager des données en temps réel sur l'ensemble du réseau des frontières nationales.

Novembre 2020

Malgré les progrès réalisés ces dernières années pour renforcer la capacité de gestion des migrations au Niger, il existe de nombreuses lacunes dans la mise en œuvre du PMM. L'OIM, en tant qu'agence des Nations Unies pour les migrations, assure le lead en matière de soutien technique aux institutions compétentes au Niger pour développer des politiques migratoires et des stratégies pour relever les principaux défis migratoires.

D'autres membres de l'Équipe Pays des Nations Unies (UNCT) au Niger soutiennent également des partenaires étatiques et de la société civile au Niger avec divers programmes répondant à diverses lacunes et besoins en matière de migration.

Afin de renforcer la coordination sur la question des migrations au sein du système des Nations Unies, le PMM a recommandé qu'un réseau des Nations Unies pour la migration (*UN Network on Migration*) soit adopté dans chaque pays.

Art 45 PMM : *Nous nous félicitons que le Secrétaire général ait décidé de créer un réseau des Nations Unies consacré aux migrations, pour garantir l'efficacité et la cohérence de l'appui fourni par l'ensemble du système, y compris par le mécanisme de renforcement des capacités, à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Pacte mondial, selon les besoins des États Membres. À cet égard, nous prenons acte de ce qui suit :*

- a) L'Organisation internationale pour les migrations assurera la coordination et le secrétariat du réseau;*
- b) Le réseau puisera dans les compétences techniques et l'expérience des entités concernées du système des Nations Unies ;*
- c) Les travaux du réseau tiendront pleinement compte des mécanismes de coordination existants et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.*

Le déploiement de ce réseau est soutenu par le gouvernement du Niger. Ainsi, le discours du Ministre de l'Intérieur de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses à la conférence de Marrakech en décembre 2018 précise cet engagement : « *Enfin, l'objectif 23, pour le renforcement de la coopération internationale. A cette fin, mon pays soutient la mise en place du nouveau Réseau des Nations Unies pour la migration, dont l'OIM assurera la coordination et le secrétariat* ».

Pour répondre à cette demande, l'OIM s'est engagée à soutenir l'équipe pays des Nations Unies (UNCT) dans la mise en place du Réseau des Nations Unies pour les migrations, qui sera présidé par le bureau de Coordinateur Résident.

Énoncé de mission

Le Coordonnateur résident des Nations Unies et l'OIM (en sa qualité de coordonnateur du Réseau) créent un Réseau des Nations Unies sur la migration pour le Niger afin de faciliter un appui efficace, opportun et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies au Niger sur les politiques migratoires, notamment pour la mise en œuvre, le suivi et la révision du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM), dans toutes les instances où une approche commune au système des Nations Unies représente une valeur ajoutée.

Novembre 2020

De plus, dans son appui à la réalisation des 23 objectifs du PMM, le Réseau au Niger s'efforce de promouvoir des politiques migratoires qui soutiennent les droits et le bien-être des migrants et migrantes et des sociétés d'une manière cohérente, holistique et équilibrée, y compris des politiques alignées sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique de l'Union Africaine, l'Agenda 2063, la Zone de Libre Échange Continentale Africaine (ZLECAF) adoptées en mars 2018, le Dialogue sur la Migration en Afrique de l'Ouest (MIDWA) qui vise à créer un cadre régional harmonisé de discussions et d'échanges entre les experts dans les milieux académiques et *think tanks*, la société civile, les gouvernements de la sous-région sur les questions des migrations intra régionales et internationales ainsi que d'autres initiatives sous-régionales, notamment de la CEDEAO ainsi que les migrations environnementales surtout compte tenu des effets de la désertification et de l'ensablement au Niger, ainsi que d'autres initiatives nationales.

Dans toutes ses actions, le Réseau sera guidé, entre autres, par la Charte des Nations Unies, le droit international, l'Agenda 2030 du développement durable et le PMM. Il s'alignera, dans ses méthodes de travail, sur les termes de référence du Réseau régional sur la migration de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ainsi que sur ceux du Réseau mondial des Nations Unies sur la migration.

Conformément aux efforts mondiaux et régionaux, le Réseau au Niger vise à favoriser une meilleure compréhension des questions actuelles et émergentes sur la migration et à améliorer la coordination et la collaboration au sein du système des Nations Unies et avec les autres parties prenantes au niveau national.

Objectifs du Réseau au Niger

Afin de réaliser sa mission, le Réseau s'engage à poser les actions suivantes :

- Partager des mises à jour régulières sur les questions migratoires clés/émergentes au Niger avec les membres du Réseau ;
- Le partage des données, documents, études et informations pratiques et pertinentes des projets sur la question de la migration au Niger produits par les membres du réseau afin de favoriser une compréhension globale du contexte national sur la migration ;
- Assurer au niveau national et en coordination avec le Réseau régional des Nations Unies pour les migrations de l'Afrique de l'ouest et central à Dakar¹, un appui efficace et cohérent, opportun et coordonné à l'échelle du système des Nations Unies du Niger dans la mise en œuvre, le suivi et l'examen du PMM, pour les droits et le bien-être de tous les migrants et migrantes et de leurs communautés de transit et de destination ;
- Soutenir d'autres initiatives mondiales telles que le Forum mondial sur la Migration et le Développement dans leurs efforts pour faire progresser le PMM au niveau national ;
- Veiller à ce que les actions du Réseau favorisent l'application des normes et standards internationaux et régionaux pertinents relatifs à la migration et à la protection des droits humains des migrants et migrantes ;

¹ Réseau Régional des Nations Unies pour les Migrations de l'Afrique de l'ouest et central a été créé en Juin 2019

- Diriger l'action coordonnée et concertée du système des Nations Unies en matière de migration, notamment en parlant d'une seule voix, le cas échéant, conformément à la Charte des Nations Unies, au droit international et aux mandats et compétences techniques des entités pertinentes du système des Nations Unies ;
- Contribuer aux et soutenir les initiatives régionales, y compris celles émanant du Réseau régional des Nations Unies ainsi que des acteurs régionaux tels que la CEDEAO et les processus consultatifs régionaux, le cas échéant, pour la mise en œuvre du PMM dans la région et dans le pays ;
- Apporter un soutien au niveau national au mécanisme de renforcement des capacités, comme indiqué dans le PMM ;
- Organiser une fois par an - en fonction des ressources disponibles - une réunion générale de coordination entre tous les membres du Réseau et les partenaires externes. Cette réunion peut inclure les migrants, la société civile, les organisations de migrants et de diasporas, les organisations confessionnelles, les autorités et communautés locales, le secteur privé, les organisations d'employeurs et de travailleurs, les syndicats, les parlementaires, les institutions nationales des droits de l'homme, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les universités, les médias et autres acteurs concernés ;
- Apporter un soutien dans la mobilisation de ressources pour les programmes en lien avec la migration au Niger y compris à travers les mécanismes de financement comme les *Multi-Partner Trust Fund* (MPTF) ;
- Fournir des informations au Réseau régional des Nations Unies sur la migration sur les progrès réalisés et les activités liées au PMM et demander conseil au Réseau mondial, le cas échéant ;
- Informer les autres membres de l'équipe pays des Nations Unies qui ne sont pas membre du réseau sur les progrès réalisés et les activités mises en œuvre au profit des migrants et migrantes et liées au PMM ;

Modalités d'organisation

- Le Réseau se réunira au bureau de la Coordination dans la maison des Nations Unies, dans les locaux de l'OIM ou d'une autre agence sur une base volontaire ;
- Le réseau se réunira selon les besoins et en règle générale tous les deux mois ;
- Le Réseau sera coprésidé par le Coordonnateur résident et le Chef de mission de l'OIM, l'OIM ayant été désignée par le Secrétaire général des Nations Unies comme Coordonnateur et secrétariat du Réseau des Nations Unies sur les migrations ;

Novembre 2020

Les **coprésidents** du Réseau devront :

- Coordonner les activités avec le réseau régional des Nations Unies sur la migration ;
- Faire des déclarations conjointes au nom du Réseau sur des questions spécifiques à la demande de ses membres et après approbation du contenu de l'intervention par tous les membres du réseau ;
- Informer le système des Nations Unies, le gouvernement du Niger et les autres parties prenantes des activités du Réseau ;
- Convoquer et présider les réunions pour assurer le bon fonctionnement du Réseau ;
- Faciliter l'interaction régulière entre les membres du Réseau ;
- Faciliter l'engagement avec les parties prenantes externes pertinentes selon les besoins (avec des représentants d'ONG internationales, du secteur privé, du monde universitaire, etc.) ;
- Les coprésidents tiendront la liste des membres à jour et la partageront régulièrement avec ses membres.

Secrétariat

Les tâches de secrétariat du Réseau au Niger sera assurée par l'OIM, comprenant l'élaboration de l'ordre du jour de chaque réunion avec les contributions des membres, l'organisation de la logistique de chaque réunion et la prise de notes en lien avec les recommandations faites dans le PMM (article 45).

Le secrétariat va aussi représenter le réseau dans le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM) présidé par le Ministère de l'Intérieur de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses et qui regroupe d'autres ministères et acteurs humanitaire et de la société civile conduisant des activités menées au profit des migrants contribuant à la réalisation des objectifs du PMM.

Membres et composition du réseau

Les membres du réseau seront des entités ayant des mandats clairs, des compétences techniques et des capacités dans les domaines liés à la migration. Cependant, d'autres agences de Nations Unies travaillant sur les questions migratoires au Niger pourront rejoindre le réseau.

Les membres du réseau contribueront activement à la conception et à la mise en œuvre des objectifs du réseau, favoriseront la cohérence en matière de migration au sein du système des Nations Unies et apporteront leur contribution et leurs conseils dans l'élaboration d'un plan de travail annuel articulé autour de priorités stratégiques.

Les membres du réseau sont annexés (Annexe I).

Prise de décision

Les décisions du réseau seront prises par consensus après des consultations approfondies avec tous les membres du réseau.

Groupes de travail

- Des groupes de travail plus restreints peuvent être établis par le réseau au besoin, pour se concentrer sur des questions particulières ;
- Les groupes de travail, y compris leur orientation, leur composition et leur présidence, seront développés au fil du temps, à mesure que les besoins et les possibilités seront identifiés ;
- Les groupes de travail seront composés de membres du réseau et d'autres partenaires, le cas échéant ; la présidence ou la coprésidence sera ouverte à tous les membres des groupes de travail ;
- Les groupes de travail feront l'objet d'un examen périodique par les membres du réseau et d'autres acteurs, selon le besoin, et au moins tous les quatre ans immédiatement après le Forum d'examen des migrations internationales.

Bilan annuel

Au moins une réunion annuelle incluant l'ensemble des membres du réseau se tiendra afin d'inclure d'autres intervenants pertinents, d'examiner les progrès accomplis par le réseau, explorer les moyens d'améliorer davantage la collaboration et identifier les nouveaux défis.

Rapports

Le réseau rendra compte chaque trimestre au réseau régional des Nations Unies pour les migrations de ses activités et des progrès réalisés au niveau national dans la mise en œuvre du PMM.